

Action n° 2.9-17 Favoriser la collaboration entre autorités en charge de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires

Contexte de l'action

Les signalements d'évènements de santé inhabituels en milieu professionnel, reçus et traités par Santé publique France, sont de plus en plus fréquents. Ils concernent potentiellement plusieurs acteurs locaux et régionaux, et peuvent susciter des réponses retardées, dispersées, parfois incohérentes. Afin de fournir une réponse réactive, adaptée et coordonnée aux signalements et alertes en santé travail, Santé publique France déploie depuis 2008 un dispositif régionalisé : les GAST, Groupe d'Alerte en Santé Travail. Expérimenté en Aquitaine, le dispositif GAST a été mis en place progressivement dans les autres régions. Un GAST est composé de membres permanents, spécialistes des risques pour la santé d'origine professionnelle et de l'épidémiologie d'investigation : médecins de l'Inspection Médicale régionale du travail (DIRECCTE) et de la Consultation de pathologies professionnelles (CHU) et épidémiologistes de Santé publique France (Cellule d'intervention en région (Cire) et Direction santé travail). L'activité du GAST consiste à valider et évaluer les signalements issus du milieu professionnel qui parviennent à l'ARS, puis à décider collégialement d'une investigation si elle s'avère nécessaire et à formuler des recommandations en termes d'actions à mettre en œuvre.

Objectifs de l'action

- Consolider le dispositif en Aquitaine et l'étendre aux territoires Limousin et Poitou-Charentes (prise en compte de la réforme territoriale)
- Promouvoir le dispositif via des actions de communication notamment lors d'interventions dans les Sociétés de médecine du travail, les services de santé au travail, et par la valorisation dans différentes publications (bilan des signalements, plaquette d'information, etc...)

Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

Description de l'action

- Intégration de nouveaux membres du GAST (médecins de l'inspection régionale du travail et de la Consultation de pathologies professionnelles)
- Réalisation d'une plaquette d'information régionale et d'un bilan des signalements / présentation du dispositif

Public cible

- Ensemble des travailleurs de la région
- Services de santé au travail

Pilote de l'action

Santé publique France (Direction des régions représentée par la Cire Nouvelle-Aquitaine et Direction Santé Travail)

Copilote

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - Inspection Médicale du Travail (Docteur Florence FERNET)

Partenaires associés

- CHU de Bordeaux : Centre de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
- ARS : Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires (CVAGS)

Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

2017 : prise de contact des nouveaux membres du GAST et mise en place du dispositif au sein de la Nouvelle-Aquitaine

2017-2020 :

- promotion du dispositif
- traitements des dossiers sur l'ensemble de la région selon les sollicitations

Moyens

- Edition d'une plaquette de présentation du dispositif GAST (prise en charge par Santé publique France)
- Moyens humains

Action n° 2.9-17 Favoriser la collaboration entre autorités en charge de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires

Méthodologie et indicateurs d'évaluation :

- Présentation du dispositif aux Services de Santé au Travail
- Publication d'un bilan annuel (en fonction du nombre de signalement)
- Diffusion de la plaquette d'information régionale
- Elaboration et diffusion d'un bulletin alerte en santé travail 1 à 2 fois par an à destination des médecins du travail et des membres du GAST (Disponible sur le site de Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Alertes-en-sante-travail/Bulletin-des-reseaux-de-surveillance>)

Contacts (relais de l'action)

- DIRECCTE - Inspection médicale du travail